



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LA SOCIETE  
KIDSHAKER POUR L'ORGANISATION DE  
STAGES DURANT LES VACANCES SCOLAIRES  
POUR LES 11/15 ANS DURANT L'ANNEE  
SCOLAIRE 2024/2025**

**DÉCISION N° DM-24-332  
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville de proposer des stages aux jeunes vincennois, âgés de 11 à 15 ans, durant les vacances scolaires ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'entreprise KIDSHAKER, dont le siège social est situé au 135, avenue du Général-de-Gaulle 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE, représentée par Madame Elise BALLET agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que directrice générale adjointe, d'organiser des stages durant les vacances scolaires entre le 21 octobre 2024 au 1<sup>er</sup> août 2025 ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec l'entreprise KIDSHAKER, dont le siège social est situé au 135, avenue du Général-de-Gaulle 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE, représentée par Madame Elise BALLET agissant en tant que directrice générale adjointe, fixant les modalités d'organisation de dix stages durant les vacances scolaires sur la période allant du 21 octobre 2024 au 1<sup>er</sup> août 2025, pour un montant maximum de 14 435 € ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du  
sport,

**Signé**

**Régis TOURNE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240930-Imc1H12439H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 01/10/2024  
Date de Publication : 01/10/2024